

Propositions pour un devis (cf avis DGCCRF)

Devis/Proposition pour appareillage					
Oreille(s) concernée(s) : OG, OD, OG et OD			Nom :		Date :
Données commerciales	Solution		Données techniques	Solution	
	1	2		1	2
Conduction Osseuse			pour surdité moyenne		
Conduction Aérienne			pour surdité moyenne-sévère		
Contour			pour surdité sévère		
Boitier			pour surdité sévère-profonde		
Intra			pour surdité profonde		
Fréquence de remplacement des piles			App. Numérique réglable par ordinateur		
Marque de l'appareil			App. Analogique réglable par ordinateur		
Société			App. Analogique réglable par "trimmers"		
Référence (JO)			Micro omni seul		
Date de fin d'homologation (JO)			Micro directionnel seul		
TIPS <20ans (JO)			Omni et directionnel		
TIPS >20ans			Potentiomètre		
Prix forfaitaire Appareil +Adaptation			Position T (réglable ? non réglable ?)		
Remise			Position MT		
Durée garantie constructeur			Programme de base P1 (ou N)		
Coût et durée garantie optionnelle			Programme bruit/cocktail P2 (ou H)		
%tage de l'adaptation dans le prix			Programme (musique) P3 (ou L)		
Nbre de séances 3 premiers mois (env.)			Contrôle automatique de gain		
Nbre de séances 9 mois suivants (env.)			Système automatique d'amélioration de la compréhension		
Nbre de séances chaque année suivante			Système automatique permettant de retrouver le naturel de la musique		

Cet exemple de devis vous est proposé par l'association de défense des malentendants **SURDI-13**

On pourra se reporter au bulletin officiel de la direction de la consommation de la concurrence et de la répression des fraudes du 7/3/2000
au JO du 4/5/2002 pp 8346-8361 qui publie l'arrêté du 23/4/2002 relatif au appareils correcteur de surdité

Tous ces textes sont disponibles auprès de l'association

Signature